

# **SAVOIE D'AUJOURD'HUI**

## **Lettre d'information**

**N°152 Juin 2010**

### **EDITORIAL**

*A ceux qui pensaient que la crise, née des prêts hypothécaires à risque aux Etats-Unis (subprimes) et de la faillite de la Banque Lemon's Brothers, n'était que conjoncturelle, la difficulté pour les Etats d'assurer dorénavant leur propre financement par la dette est là pour rappeler que nous sommes dans un changement structural et profond.*

*Oui, bien sûr, il y a les excès de la spéculation avec ses traders, ses achats à découvert, qu'il convient de réglementer dans la cadre d'accords à construire entre Etats au niveau des organisations internationales. Le président de la République et le gouvernement se sont engagés dans cette action, mais il n'en reste pas moins que la crise a aussi mis en évidence la fragilité de l'endettement excessif des Etats.*

*De fait, la crise agit comme un révélateur. Ceux qui raillaient la déclaration du Premier ministre François Fillon lorsqu'il évoquait il ya plus de deux ans la possible faillite d'un Etat, constatent aujourd'hui que ce scénario ne relève plus de ce qu'ils considéraient être une fiction.*

*Ce problème concerne toute l'Europe, qui a su construire sur la richesse générée par la croissance depuis 50 ans un modèle social unique.*

*Ce modèle social, la faiblesse de la croissance de notre continent, le vieillissement de la population, ne permettent plus de le financer se financer à crédit, ce qui a souvent été le cas au cours des deux dernières décennies, et notamment en France.*

*Nous ne pouvons transmettre à nos enfants la dette générée par notre propre incapacité à réformer les structures de l'Etat, à contraindre la dépense de fonctionnement, pour sauvegarder l'investissement qui seul, permettra de renouer avec la croissance, investissements dans les infrastructures et la recherche, investissements d'avenir.*

*Nous ne pouvons transmettre à nos enfants l'héritage d'une Europe et d'une France dont la compétitivité par rapport aux autres continents, désireux de prendre leur place dans le monde, serait affectée par le refus de considérer que l'on ne peut avoir de plus en plus de retraités, vivant, et c'est heureux, de plus en plus longtemps, et en face, de moins en moins d'actifs.*

*C'est le sens de l'indispensable réforme des retraites qui, seule, permettra de sauvegarder le système par répartition et le niveau des pensions.*

*Restructurer l'Etat, réformer en profondeur, la tâche est ingrate, mais elle relève de l'exigence de responsabilité de ceux qui sont à la tête du pays et du parlement. Refuser la facilité est toujours un exercice plus difficile.*

*Je suis convaincu que nos concitoyens pourtant sont capables de le comprendre et même de le soutenir dès lors que les réformes sont justes et équitables entre les concitoyens et entre les territoires.*

*Je m'efforce d'en assurer ma part dans le cadre des fonctions qui m'ont été confiées en travaillant à un Etat mieux géré, plus économe de l'argent public.*

*Ce n'est pas seulement pour voter des lois nouvelles créant trop souvent plus de complexité que le Parlement est élu, c'est aussi pour réformer et contrôler.*

*Bien sincèrement*

*Votre député*

*Michel Bouvard*

**ACTIVITES PARLEMENTAIRES DE VOTRE DEPUTE**

## Les interventions de Michel BOUVARD dans les discussions des textes de loi



Michel Bouvard en pleine intervention à la tribune de l'Assemblée Nationale.

### Loi de Finances rectificatives 2010

Michel Bouvard, vice-président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, a pris la parole ce lundi 3 mai 2010, dans le cadre de la discussion générale relative au projet de loi de finances rectificative pour l'année 2010, consacrée aux mesures d'aide à la Grèce.

Dans un premier temps, Michel Bouvard se félicitait des recettes supplémentaires de TVA enregistrées début 2010, traduisant la bonne tenue de la consommation des ménages.

Michel Bouvard a souligné que le groupe UMP et le gouvernement apportaient leur plus grand soutien au dispositif d'aide à la Grèce, légitime par le principe de solidarité monétaire, mais aussi au regard des intérêts financiers de la France (engagements de 70 milliards d'euros). En échange, il soulignait que l'aide devait nécessairement avoir la contrepartie d'un engagement efficace de l'Etat grec à revenir à de meilleures pratiques budgétaires, afin de ne pas affaiblir la monnaie commune.



L'Assemblée nationale délibère pour faire face à la crise récente de l'euro.

Pour Michel Bouvard, la première question est celle des références statistiques communes, qui n'autorisent toujours pas une vision claire de la situation financière des Etats de la zone euros. La deuxième question est celle de la faiblesse de la zone euro en cas de défaillance d'un membre. Dès lors que les pays en difficulté ne disposent plus de la solution de la dévaluation, les

dispositifs d'aides s'imposent. Or le député de la Savoie dénonçait un délai de réaction trop long, en dépit des efforts de la France. Enfin, la question la plus préoccupante lui apparaissait être la situation générale de la dégradation des finances publiques, accompagnant la stabilisation de la crise (100 % du PIB de l'ensemble des pays industrialisés en 2010, situation inédite en temps de paix).



Pour le député de la Savoie, la question centrale, au-delà de la nécessaire confiance des marchés, et celle de la faiblesse de la gouvernance économique et monétaire européenne, déjà évoquée lors du débat sur le traité de Maastricht. Il est impératif qu'elle soit renforcée, avec notamment pour objectif de définir simultanément des mesures de retour à une plus grande maîtrise des dépenses publiques, des mesures d'incitation à la croissance, pour ne pas reproduire les scénarios dramatiques des années 1930 aux Etats-Unis et 1990 au Japon ■

## Les questions de votre député au gouvernement



Michel BOUVARD, homme de conviction et de terrain.

### Michel BOUVARD a récemment interrogé :

**M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche** sur la question du prix des aliments peu transformés.

L'UFC-Que choisir de Savoie et de Haute-Savoie vient de mener une enquête sur les prix d'aliments peu transformés, dont la matière première agricole constitue une part prépondérante, et le résultat est sans appel. Alors qu'en septembre, les prix agricoles de la volaille, du porc, et du lait étaient respectivement de 2,11 euros, 1,34 euros et 0,29 euros, les prix moyens en Savoie étaient de 12,06 euros, 6,95 euros, 0,82 euros,

soit des différences importantes qui, faute de transparence et de données publiques, restent inexplicables.

Une étude plus approfondie permet de parler de marges injustifiées : pour de nombreux produits (lait, porc, volaille), industriels et distributeurs profitent des variations de prix agricoles, plus particulièrement des baisses, pour accroître fortement leurs marges. S'agissant du lait, entre septembre 2007 et septembre 2009, le prix payé à l'éleveur a baissé de 7%, alors que, pour le consommateur, le prix de la brique de lait *Candia* a augmenté de 5%. Pire, la brique de lait à marque distributeur a augmenté de 11% ! En l'absence de données publiques et en raison de la baisse significative du prix agricole depuis la

mi-2008, le maintien de prix élevés laisse apparaître des marges injustifiées dont souffrent les consommateurs savoyards.

Il est donc nécessaire de développer, lors des périodes de forte variation des prix agricoles, un système de nature réglementaire permettant d'encadrer les marges, si leur progression apparaît injustifiée. Un coefficient multiplicateur semble être le seul outil efficace pour limiter la progression des marges pour les produits alimentaires de première nécessité peu ou pas transformés, et au minimum pour les viandes fraîches de bœuf et de porc. En effet, un tel dispositif qui existe depuis 2005 pour les fruits et légumes a fait ses preuves. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour lutter contre les marges injustifiées, et notamment sa position sur l'extension aux produits peu transformés du coefficient multiplicateur.

**(Question n°68 447)**

#### **Réponse du ministère concerné**

La question de l'impact des prix agricoles dans la formation des prix alimentaires est sensible et complexe. La volatilité croissante ces dernières années des prix des matières premières agricoles et la crise que connaît aujourd'hui le monde agricole en font une question majeure. Les efforts importants de productivité tant de l'agriculture que de l'industrie ont permis une baisse des prix agricoles et alimentaires depuis des décennies. D'une manière générale, les produits alimentaires consommés sont de plus en plus transformés, avec une valeur ajoutée croissante. Toutefois, le poids des produits agricoles est encore très significatif dans l'ensemble des filières des produits frais, et des variations de prix méritent des explications.

Les filières sont diverses : elles font intervenir plusieurs intermédiaires et possèdent chacune leurs spécificités. Dès lors, l'étude des mécanismes de formation des prix au sein de la chaîne alimentaire doit se faire par filière. C'est pourquoi l'Observatoire des prix et des marges, qui a pour mission d'établir une plus grande transparence dans la formation des prix, a été doté en novembre 2008

d'un comité de pilotage pour les produits alimentaires.



Les travaux de l'observatoire ont été publiés tout au long de l'année 2009 sur la viande de porc, les produits laitiers et les fruits et légumes frais. Accessibles à tous sur Internet, ils sont régulièrement mis à jour. Chacun peut constater que les courbes d'évolution des prix à chaque stade de la filière considérée suivent, avec certains écarts et retards, à la hausse comme à la baisse, les variations des prix des matières premières agricoles, pour autant que le coût de cette matière première ait un poids significatif dans le prix du produit final.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les marges observées sont des marges brutes. L'observatoire publie en outre une ventilation de ces marges brutes selon les charges supportées par les entreprises. Il est proposé de renforcer l'action de l'Observatoire des prix et des marges dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui sera discuté en 2010 au Parlement. Son champ sera élargi à l'ensemble des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture et il étudiera les coûts de production au stade de la production agricole. Il remettra chaque année un rapport au Parlement.

Enfin, l'article L. 611-4-2 du code rural introduit, en périodes de crise conjoncturelle, la possibilité d'instaurer un coefficient multiplicateur encadrant les marges des fruits et légumes périssables, par la limitation du rapport entre le prix d'achat et le prix de vente. Ce mécanisme ne garantit pas le relèvement mécanique de la baisse des prix à la production, mais peut conduire à une meilleure répercussion de la baisse des prix à la production auprès du consommateur final et favoriser ainsi l'écoulement des

marchandises et la régulation des marchés. L'extension du coefficient multiplicateur à l'ensemble des produits agricoles n'a pas été prévue jusqu'à ce jour par la loi.

**M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche** sur les conditions de mise en œuvre des crédits de l'État et de l'Union européenne au titre du Plan de développement rural hexagonal (PDRH) dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage en région Rhône-Alpes.

Le député de la Savoie constate en effet, pour ces mesures d'accompagnement à la profession agricole dans un contexte difficile notamment dans les territoires de montagne où les surcoûts de construction restent significatifs et où le modèle d'élevage extensif diminue la rentabilité des exploitations, que les modes de calcul retenus pénalisent les départements qui font les efforts les plus significatifs sur leur propre budget, et ce alors même que la part des collectivités territoriales est dorénavant plus importante que celle de l'État, à savoir 3,4 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement entend préconiser à la préfecture de région pour une répartition plus équitable des crédits de l'Union européenne au travers d'une actualisation des critères de répartition, prenant en compte la réalité des coûts et l'effort consenti par chaque collectivité.

**(Question n°77 272)**

**M. le ministre de l'éducation nationale** sur le futur contenu des programmes de sciences économiques et sociales.

L'adaptation de celui-ci doit permettre à nos concitoyens de mieux comprendre l'économie et ses mécanismes mais il est important que les problématiques sociales soient aussi prises en compte. Il souhaite connaître le mode de travail retenu pour la définition des nouveaux programmes et les orientations retenues. **(Question n°75 687)** ■

### **Les propositions de loi déposées**

Depuis le début de l'année 2010, Michel Bouvard a cosigné les propositions de loi suivantes :

- La proposition de loi n° 2474 du 29 avril par Mme Valérie Boyer visant à instaurer un label PNNS pour les produits alimentaires permettant d'informer les consommateurs et d'encadrer la publicité sur les écrans enfants ;
- La proposition de résolution n° 2455 du 27 avril de M. Jean-François Copé sur l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte ;
- La proposition de loi n° 2405 du 1<sup>er</sup> avril de Mme Henriette Martinez relative à la mise en place d'un plan de gestion du loup ;
- La proposition de loi n°2352 du 24 février de M. Yannick Favennec tendant à développer un enseignement de la nutrition.

## ***Michel Bouvard veut promouvoir les gestes de premiers secours***

*Lors des questions au gouvernement en séance le mercredi 7 avril dernier, Michel Bouvard a interpellé, conformément à l'engagement pris, la ministre de la santé et des sports, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, sur la généralisation et l'utilisation des appareils de défibrillation.*



Soulignant que chaque année, 50000 à 60000 personnes sont victimes d'accidents cardiaques violents entraînant la mort, et que le taux de survie à ces accidents n'est, dans notre pays, que de 3 % contre 1/3 dans d'autres, quelque soit la qualité et la rapidité des services d'urgence, **Michel Bouvard** a appelé la poursuite de l'installation de défibrillateurs sur le territoire, et à favoriser l'apprentissage des gestes de premier secours. D'après des sondages effectués par la Fédération française de cardiologie, les deux tiers de la population française sont prêts à suivre ces formations. Des associations bénévoles développent admirablement cet apprentissage, mais pour Michel Bouvard, le dispositif est encore insuffisant.

Rappelant que ce risque équivaut, du point de vue médical, à une lourde épidémie, il a demandé au Gouvernement les mesures qu'il entendait prendre pour généraliser l'apprentissage des gestes de premier secours, au travers des réseaux scolaires, de la formation dans les entreprises, et en s'appuyant sur les réseaux associatifs et sur les réseaux médicaux.

**Mme la ministre de la santé et des sports** a rappelé en réponse qu'il serait possible de sauver entre 2000 et 3500 vies chaque année grâce à une intervention précoce en cas de fibrillation ventriculaire. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé une politique massive d'installation de défibrillateurs d'abord dans les services publics de l'État, ensuite en apportant une subvention de 40 % à toutes les associations sportives qui souhaitent s'équiper de défibrillateurs. Les collectivités territoriales se sont également mobilisées pour équiper leurs services. La SNCF en installe dans les gares dans les rames TGV. Le Centre national des monuments historiques, certains centres commerciaux s'en sont dotés.



Se félicitant cette véritable mobilisation, la ministre s'est dite prête à aller plus loin au travers de la formation à l'usage du défibrillateur, mais aussi dans le rappel des trois étapes indispensables: avertir les services de secours, faire du massage cardiaque, faire de la défibrillation automatique. Le ministère de la Santé a créé depuis le 6 novembre dernier, un module de formation courte (~1 h), qui est à la disposition de toutes les personnes intéressés. Des formations sont également dispensées dans les établissements scolaires, et une campagne d'information a été lancée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

La ministre a déclaré enfin rendre un arrêté rendant obligatoire la déclaration des défibrillateurs afin d'établir une cartographie.

## ***Michel Bouvard, député et vice-président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale réagit à la nomination de Didier Migaud à la fonction de premier président de la Cour des Comptes***



*La nomination d'un élu du suffrage universel, spécialiste des finances publiques, à la tête de la Cour des Comptes marque la volonté du Président de la République et du Premier ministre de conforter l'action engagée par Philippe Seguin en faveur d'une Cour des Comptes présente dans la vie publique dans le respect de l'équidistance entre les pouvoirs exécutif et législatif.*

*Je me réjouis que Didier Migaud ait accepté cette mission, l'une des plus exigeantes de la République, à la fois parce que son apport à une meilleure évaluation de la dépense publique et à un meilleur contrôle du Parlement au travers de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux*

*lois de finances (LOLF) – conjointement avec Alain Lambert – a été déterminant, mais aussi parce qu'il a toujours fait preuve d'indépendance, y compris vis-à-vis de son propre camp lorsqu'il était rapporteur général du budget, sur l'indispensable transparence en matière de finances publiques. Cette nomination est celle d'un républicain exigeant dans sa conception de la République comme dans sa propre action. Je souhaite que son arrivée permette de mener à son terme la réforme courageuse initiée par Philippe Seguin, permettant la montée en puissance de l'évaluation de la dépense à tous les niveaux, et notamment pour les opérateurs et pour les échelons déconcentrés et locaux, pendant indispensable dans l'action de la Cour à celui de la certification des comptes. Je lui souhaite une totale réussite dans cette nouvelle mission, pour laquelle il peut compter sur le soutien des parlementaires de la Commission des Finances ■*

# LE CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE

## PARMI LES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Celle-ci se réunit tous les quinze jours pour mettre en oeuvre les politiques du Conseil Général dans le cadre des délégations reçues. Michel BOUVARD, Pierre-Marie CHARVOZ et Rozenn HARS, vice-présidents du Conseil, y siègent.

### Collèges

#### Travaux et réparations

Au cours de sa séance du 12 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer un crédit de 41 000 euros, au titre de la troisième programmation 2010, pour les travaux d'entretien et grosses réparations dans les collèges de Savoie. Voici sa répartition dans la circonscription :

- **4 500 euros** sont alloués au collège Côte Rousse à Chambéry, pour la réfection du réfectoire ;
- **5 000 euros** sont attribués au collège Val Gelon à La Rochette pour la réfection du réfectoire.

Au cours de sa séance du 9 avril dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer un crédit de 317 000 euros, au titre de la quatrième programmation 2010, pour les travaux d'entretien et grosses réparations dans les collèges de Savoie. Voici sa répartition dans la circonscription :

- **31 000, 6 000 et 6 000 euros** sont respectivement alloués au collège Côte Rousse à Chambéry, pour le câblage Voix Données Images (VDI), câblage vidéoprojecteur (VGA) et la pose de volets ;
- **16 500, 7 100 euros** sont respectivement alloués au collège Edmond Rostang à La Ravoire, pour des travaux de conformité électrique et la pose de protection contre les intrusions ;
- **5 000 euros** sont alloués au collège Jules Ferry à Chambéry pour la pose d'un autocommutateur téléphonique.

Au cours de sa séance du 12 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer un crédit de 190 000 euros, au titre de la deuxième répartition 2010, pour l'acquisition, de matériel et de mobilier dans les collèges de Savoie. Voici sa répartition dans la circonscription :

- **25 000 euros** sont alloués au collège Louise de Savoie à

Chambéry, pour l'équipement de salles d'enseignement générale et du laboratoire du pôle science, dans le cadre de la dernière phase des travaux de restructuration ;

- **90 000 euros** sont attribués au collège Henry Bordeaux à Cognin pour la livraison des travaux de restructuration (pôle administration, salles d'enseignement général, d'art plastique et de musique, CDI) du collège.

#### Actions culturelles

Au cours de sa séance du 12 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer, au titre de l'action 1.44 du Contrat territorial Maurienne, une subvention de 32 500 euros, en faveur de l'Association « Festivités Maurienne 2010 », relative aux fêtes du cent-cinquantième du rattachement de la Savoie à la France.



#### Politique en faveur de l'économie

Au cours de sa séance du 8 janvier dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer une subvention de 6 080 euros du Syndicat du Pays de Maurienne pour la finalisation du dossier OCMR relatif à la vallée de la Maurienne dans le cadre de l'action 2.2 du contrat territorial de Maurienne

Au cours de sa séance du 9 avril dernier, la Commission Permanente a décidé de maintenir sa subvention de 158 461 euros, du 10 octobre 2008 dans le cadre du CTS Cœur de Savoie, à la Communauté de communes de La Rochette - Val Gelon pour l'aménagement du parc du Héron.

#### Fonds risques et érosions exceptionnels

Au cours de sa séance des 30 avril dernier, la Commission Permanente a

décidé d'attribuer au titre du fonds risques et érosions exceptionnels les subventions aux communes de notre circonscription suivantes :

- **2 179 euros** sont attribués à la commune de Montaimont pour les réparations suite aux dégâts dus à la crue du Merderel ;
- **11 800 euros** sont attribués à la commune de Montgilbert pour les protection contre les crues du torrent Saint-Arnaud ;
- **15 569 euros** sont attribués à la commune de Termignon, pour la réfection de la route du Sel et de la Tomme, endommagée par une crue ;
- **172 551 euros** sont attribués à la commune de Valloire pour la réfection du réseau d'assainissement en aval du barrage du Lay ;
- **25 893 euros** sont attribués à la commune de Vimines pour l'étude et la constitution d'une plage de dépôt et d'un enrochement sur la partie basse du Sierroz.

#### Fonds d'aide à l'acquisition de matériels aux communes

##### Attribution de subventions

Au cours de sa séance du 12 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer une subvention de 6 450 euros à la commune de Saint-Martin-sur-La-Chambre, pour l'acquisition d'un engin polyvalent de déneigement, équipé d'un chargeur et de chaînes. Cette deuxième tranche de financement complète une première subvention de 4 784 euros décidée le 26 juin 2009. En outre, la Commission Permanente a attribué respectivement aux communes de Saint-Léger et de Saint-Baldoph, des subventions de 8 054 et 12 024 euros, pour l'acquisition de véhicules de déneigement ■

Le Conseil général de la Savoie a finalisé son budget le 1<sup>er</sup> février 2010. Il consacrera cette année 509 millions d'euros au département et à ses habitants, auxquels il faut ajouter 91 millions d'euros de « reste à réaliser » sur le budget 2009, **soit un budget effectif de 600 millions d'euros**. Malgré la progression inéluctable des charges et le ralentissement économique, ce budget ne pèsera pas sur les ménages puisque le département a décidé de **ne pas augmenter les taux d'impôts directs, inchangés depuis 2006**, avec la taxe d'habitation départementale la plus basse de France et l'un des taux mes plus bas pour le foncier bâti.

Dans le contexte d'un environnement industriel affecté par la crise et du ralentissement du secteur du bâtiment et des travaux publics, l'investissement restera une priorité, avec 140 millions d'euros (15<sup>e</sup> rang national en dépense par habitant). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 369 millions d'euros, en progression constante, notamment dans le domaine social, mais compensées pour celles concernant les personnes handicapées, le Revenu de solidarité active (RSA) et les personnes âgées dépendantes.

**L'autofinancement** du département reste élevé (44 millions d'euros), en dépit d'un marché de l'immobilier morose, et le recours à l'emprunt reste maîtrisé. **Les recettes** issues de la taxe professionnelle (102 millions d'euros) n'impactent pas le budget départemental puisque la réforme inscrite à la loi de finances 2010 prévoit une compensation intégrale de la taxe professionnelle en 2010 ; cette dernière représente 55% du produit fiscal direct du Département.

**L'action sociale** recevra 160 millions d'euros, soit près du tiers du budget départemental. L'insertion sera créditée de 27 millions d'euros, dont 24 millions pour le RSA, dont le nombre de bénéficiaire est croissant. 34 millions d'euros seront consacrés à la prise en charge des personnes handicapées, et 42 autres à la protection de la famille et de l'enfance. L'effort en faveur des personnes âgées (1 000 supplémentaires entre 2005-2010) est poursuivi avec 46 millions d'euros, notamment en faveur du maintien à domicile et de l'expérimentation d'un dispositif de soutien aux services d'aide à domicile.

**L'éducation**, avec 44 millions d'euros, reste un poste prioritaire, avec le financement des transports scolaires (19 millions d'euros) et la rénovation des infrastructures (13 millions d'euros)

**Le développement durable** reste au cœur de l'investissement avec 140 millions d'euros en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable pour la reprise de l'activité économique. 36 millions d'euros sont destinés aux projets communaux et intercommunaux. Un montant identique permettra de poursuivre les programmes de sécurisation des réseaux routiers. Par ailleurs, 13 millions d'euros viennent financer le dispositif en faveur du développement économique et touristique et de l'agriculture (aides aux entreprises, innovation, etc.). Le Plan numérique départemental est continué. Enfin 13 millions d'euros sont investis dans la protection de l'environnement, dont 8 seulement pour la ressource en eau et l'assainissement des communes rurales ■

### *Subventions du conseil général de la Savoie pour l'agglomération de Chambéry*



*Le projet des halles de Chambéry (image de synthèse – GTM Bâtiment et Génie Civil Lyon).*

Dans le cadre du Contrat Territorial Savoie (CTS) signé avec Chambéry Métropole, le Conseil général de la Savoie vient d'engager l'attribution de plusieurs subventions pour des aménagements urbains dans l'agglomération chambérienne.

Il s'agit tout d'abord d'une subvention de **3 525 euros** pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour le centre-bourg et les quartiers avoisinants de Barberaz, afin d'améliorer les équipements publics et les déplacements et de favoriser l'intégration environnementale.

Il s'agit ensuite d'une subvention de **332 euros** pour l'étude d'urbanisation future au chef-lieu de Saint-Sulpice, et de deux subventions de respectivement **620 000** et de **196 311 euros** pour la requalification du secteur des Halles (14% du coût HT) et la mise aux normes des marchés alentours (1/5 du coût HT) dans le cadre des travaux qui sont actuellement en cours ■

### *Modernisation des équipements de sports d'hiver en Maurienne*



Michel Bouvard et Jean-Claude Raffin lors de l'inauguration des nouvelles remontées mécaniques de Valfréjus.

Le 30 janvier dernier, Michel Bouvard, député de la Savoie et vice-président du Conseil général et Jean-Claude Raffin, maire de Modane, inauguraient les nouvelles remontées mécaniques de la station de Valfréjus, gérées par le groupe Transmontagne.

La station vient en effet d'investir dans une télécabine Doppelmayr 8 places, prolongée d'un télésiège débrayable 6 places, en remplacement des deux tronçons de la vieille télécabine de Punta Bagna, permettant de doubler les débits par deux, et de diviser le temps de montée par deux également.

Cet investissement, rendu nécessaire par l'évolution des normes et de la vie du matériel, a nécessité un montage financier faisant intervenir le Département, dans la mesure des difficultés financières récentes du groupe Transmontagne, qui exploite les remontées mécaniques.

Cet investissement de 15 millions d'euros permet la refonte durable des installations, au lieu des 5 millions de celui d'une remise aux normes de l'ancienne télécabine.

La commune de Modane et le département ont créé à cet effet un syndicat mixte, dont la prise en main progressive de la mairie dépendra des capacités de remboursement. Michel Bouvard a rappelé qu'aujourd'hui, les stations moyennes n'avaient plus les moyens d'investir par leurs seuls fonds propres, sauf à se lancer dans la course à l'immobilier et au nombre de lits. Le vice-président du Conseil général inscrit donc l'action du département dans celle du développement durable, mais aussi dans la soutenabilité des économies locales. Le Conseil général accompagne les stations moyennes au travers de procédures contractuelles.



Michel Bouvard lors de l'inauguration du télésiège Lune Bleue à Saint-François-Longchamp.

De la même manière, Michel Bouvard inaugurerait en janvier dernier avec Daniel Darves, directeur des remontées mécaniques de la station de Saint-François-Longchamp, en présence de Christian Rochette, président du Syndicat de Pays de Maurienne, conseiller régional, et de Daniel Dufreney, conseiller général du canton de la Chambre, une nouvelle remontée mécanique à Saint-François-Longchamp.

Le département a soutenu la société Labellemontagne, groupe Rémy Loisirs pour le remplacement du télésiège fixe de la Lune Bleue par un télésiège de marque Poma six places débrayable. Il s'agit encore d'un équipement destiné à améliorer la qualité et la rapidité du service. A cette occasion, le député a rappelé la nécessité d'une solution avant l'été au dossier de la station de La Chambre, qui bloque le développement de la station ■

### ***Le Conseil général étend le dispositif Itinéraires remarquables en Combe de Savoie-Val-Gelon***



En 2010, le Conseil général de la Savoie met en place l'IR2, Itinéraire remarquables de la Savoie 2, en Combe de Savoie-Val-Gelon, après le succès du premier itinéraire, appliqué aux vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, dont nous avons parlé dans un précédent numéro. Il s'agit d'un label touristique destiné à promouvoir le patrimoine naturel et architectural d'intérêt départemental, à des fins touristiques.

Ce second itinéraire comprend le château des ducs de Savoie à Chambéry (XIV-XVe siècles), l'église prieurale de Saint-Jeoire-Prieuré (fondée en 1100), la cité thermale de Challes-les-Eaux (XIXe siècle), le château de Carron à Francin (XVIIIe siècle, qui fut la demeure du général d'empire Decouz), le site de la citadelle de Montmélian (XVIIe siècle), la chapelle du Mont-Saint-Michel à Curienne (XV-XVIIIe siècles), les tours de Chignin (XIIIe siècle), les peintures murales médiévales de Cruet (XIVe siècle, conservées au Musée savoisien à Chambéry), le prieuré Saint-Philippe à Saint-Jean-de-la-Porte (XIIIe siècle), le château de Miolans à Saint-Pierre-d'Albigny (XIV-XVe siècles), l'église de Chamousset (XVIIIe siècle, néoclassique), le village de Châteauneuf, les tours de Montmayeur à Villard-Sallet (XI-XVe siècles), l'église des Carmes à La Rochette (XVe siècle), le vignoble de la Combe de Savoie, le château des Marches (XIVe siècle), le sanctuaire des Abymes et le Mont-Granier à Myans ■

***Pierre-Marie Charvoz, vice-président du Conseil Général,  
suppléant de Michel Bouvard et Conseiller général du canton de  
Saint-Jean-de-Maurienne, maire de Saint-Jean-de-Maurienne***



*Pierre-Marie Charvoz*

***Succès de « Ton collègue à la neige » cet hiver***

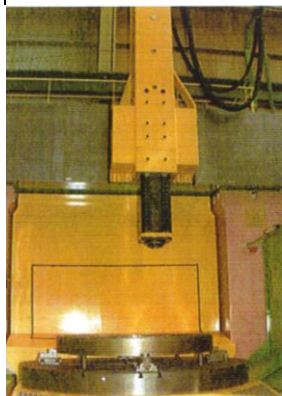
**Le nouveau dispositif du plan Ski Jeunes « Ton collègue à la neige », lancé le 21 janvier 2010 à la station des Albiez** par Pierre-Marie Charvoz, vice-président du Conseil général délégué à l'éducation, au sport et à la jeunesse et Vincent Rolland, vice-président du Conseil général délégué au tourisme, en présence de Cécile Brennan-Sardou, Inspectrice d'Académie, et des partenaires, a permis à de nombreux collégiens savoyards de bénéficier, dans le temps scolaire et désormais hors de celui-ci, d'un apprentissage du ski alpin à prix réduit.

Depuis 2005, le Plan Ski Jeunes a permis à plus de 8300 collégiens de bénéficier gratuitement d'une initiation au ski alpin. Pour la saison 2009-2010, plus de 3 000 collégiens, issus de 37 établissements ont été partie prenante du Plan ski jeunes, confirmant le succès de ce dispositif valorisant la culture « neige et montagne », élément fort de l'identité savoyarde.

Ce dispositif a été **prolongé en favorisant la pratique du ski alpin en dehors du temps scolaire**. La carte « **Ton collègue à la neige** » remise aux collégiens des classes de 5e, via les établissements publics et privés, permet pour une durée de trois ans de bénéficier de réductions sur les forfaits de ski, sur la location de matériels et sur les cours dispensés par l'ESF dans une trentaine de stations partenaires ■

# DANS LA CIRCONSCRIPTION

## *L'entreprise Di Sante investit en Maurienne 2,6 millions d'euros contre la crise*



La vallée de la Maurienne, exposée aux aléas d'une économie désormais mondialisée, vient d'être frappée par la crise économique. La présence historique de grands groupes, souvent dépendants de capitaux étrangers, fait travailler une soixantaine de sous-traitants directs. La disparition de près de 500 emplois en 2009 contraint donc ces entreprises à de nouvelles stratégies de développement et de diversification.

C'est le cas de l'entreprise Di Sante, spécialisée dans la mécano-soudure et l'usinage de grandes dimensions, la fabrication d'outillages et de machines outils, qui a misé sur la diversification de ses activités. Di Sante a ainsi réussi à réduire l'incidence des grands donneurs d'ordres locaux dans son chiffre d'affaire en abordant des secteurs d'activités comme l'aérospatial, l'aéronautique, la défense, le nucléaire les transports où l'énergie. Si ces développements se sont fait en partie par croissance externe, Di Sante entre dans une phase d'internalisation de certaines activités. C'est le cas du traitement de surface et de la stabilisation, qui faisaient l'objet de coûts croissants et de non maîtrise des délais, pour lequel l'entreprise vient de procéder à un investissement (bâtiments compris) de près de 2,6 millions d'euros. Avec cette installation industrielle, l'entreprise Di Sante montre à quel point en période de crise, l'anticipation alliée à la ténacité peut être un remède aux difficultés conjoncturelles, même les plus profondes.

Le Conseil Général de la Savoie, conscient de ces enjeux, a soutenu financièrement cette opération ■

## *L'Etat accompagne le commerce et l'artisanat dans la circonscription*

Hervé Novelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie en charge du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, auprès de qui Michel Bouvard, député de la Savoie, était intervenu, vient de lui faire connaître l'agrément du projet d'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural qui concerne l'accompagnement des activités commerciales et artisanales de l'ensemble de la vallée de la Maurienne, à partir du dossier déposé par le syndicat de Pays de Maurienne, que préside Christian Rochette, avec l'appui de Maurienne Expansion et de son président Pierre-Marie Charvoz.

Cette décision s'accompagne de la mise en place d'une première tranche de financement de **337 162 euros** sur les crédits du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) votés par l'Assemblée nationale.

De la même manière, suite aux démarches engagées par Michel Bouvard, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, vient de l'informer de l'attribution d'une subvention de **235 420 euros** pour la création d'un équipement de restauration et multiservices à Saint-Pierre-de-Belleville, sur les crédits du FISAC votés par l'Assemblée Nationale ■



*Le commerce relais, avenir du service public en milieu rural.*

## *Saint-Rémy-de-Maurienne expérimente le service rural durable*



*Michel Bouvard lors de l'inauguration de l'unité de filtrage de l'eau potable de Saint-Rémy-de-Maurienne.*

Le 7 novembre 2009, Michel Bouvard, député de la Savoie et vice-président du Conseil général assistait en présence du maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Christian Rochette, conseiller régional et président du Syndicat de Pays de Maurienne, à l'inauguration d'un bâtiment communal multi-activité, regroupant un médecin, une orthophoniste, l'agence postale et la bibliothèque.

Les élus se retrouvaient ensuite pour inaugurer une unité de filtrage de l'eau potable, construite dans la commune pour répondre aux normes européennes.

Cette opération, dirigée par la Lyonnaise des Eaux, interpelle sur les problématiques de la qualité de l'eau dans les régions de montagne, dont la ressource est un atout majeur ■

## ***Lancement du consortium Exeltium au profit des industries électro-intensives***



Le 13 avril dernier, la Cour des Comptes a annoncé sa participation à la mise en place du consortium Exeltium - ce projet auquel le député Michel Bouvard, a directement contribué par le dépôt des amendements parlementaires et dans le cadre de ses responsabilités à la caisse des Dépôts, est indispensable pour assurer dans la durée le devenir des industries électro-intensives. Rio-Tinto Alcan et Arkéma sont partenaires du dispositif parmi 26 industriels.

Exeltium est une opération fondée sur un partenariat innovant entre EDF et des sociétés industrielles de premier plan qui disposent de sites électro-intensifs en France. Le consortium permet à ses actionnaires-clients de sécuriser leur approvisionnement à long-terme en électricité à un prix

prévisible, en accord avec les autorités communautaires.

Les volumes acquis par Exeltium auprès d'EDF par l'intermédiaire d'un accord de long terme seront entièrement revendus aux actionnaires-clients sur la base d'un contrat d'achat ferme.

La Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel au financement de l'opération en souscrivant à une obligation subordonnée de 233 millions d'euros de maturité 17 ans. Cette intervention est ainsi cohérente avec son rôle d'investisseur de long terme au service du développement économique national ■

## ***La liaison électrique Très Haute Tension Savoie-Piémont sera souterraine***



Tous ceux qui ont participé aux côtés des associations et des élus au combat contre la ligne 2 x 400 kV dans le Val Gelon et en Maurienne avec Michel Bouvard, René Giraud, François Peilleux et Christian Rochette, peuvent constater que le discours tenu à l'époque par les élus sur la faisabilité d'une liaison souterraine, est devenue possible.

RTE (filiale de transport d'électricité d'EDF) a en effet choisi avec ses partenaires italiens la voie souterraine, le long notamment de l'autoroute de la Maurienne, pour la réalisation d'une ligne nouvelle de 320 kV.

Cette réalisation est rendue possible par la réalisation de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus qui accueillera cette infrastructure et confirme aussi son utilité majeure pour l'environnement et la sécurité.

Ce projet d'un montant d'un milliard d'euros, au lieu de 300 millions d'euros pour une ligne aérienne, constituera le plus gros investissement de RTE. Le début des travaux, sur 100 km en France, est prévu pour mi 2012, après les procédures de concertation.

Michel Bouvard a d'ores et déjà fait savoir aux responsables de RTE qu'il souhaitait que cette nouvelle ligne permette la dépose d'ouvrages maintenus pour des raisons de sécurité et non utilisés : lignes de l'Esseillon en Haute Maurienne et ligne du Galibier à Valloire ■



## ***Une maison de la justice et du droit à Saint-Jean-de-Maurienne, et un accès dématérialisé aux documents à Modane***

Suite aux démarches engagées par Michel Bouvard et Pierre-Marie Charvoz et conformément aux engagements pris lors de la réforme de la carte judiciaire, Michelle Alliot-Marie a confirmé au député de la Savoie par lettre du 12 mars dernier la création d'une Maison de la Justice et du Droit (MJD) à Saint-Jean-de-Maurienne. Il s'agira de l'une des six ouvertures prévues en 2010.

Par ailleurs, à l'occasion de la visite qu'il a effectué en Savoie pour les cérémonies marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, le secrétaire d'Etat Jean-Marie Bockel a indiqué qu'un centre de contact par visio-justice serait proposé à Saint-Jean-de-Maurienne mais aussi à Modane, permettant d'accéder directement à certains formulaires et documents sans déplacements. Ce service est développé dans le cadre des actions de dématérialisation cofinancées par la Caisse des dépôts et consignations ■

# EN BREF

## La volonté du transfert route-rail est confirmée par les gouvernements français et italiens



Le terminal d'Aiton-Bourgneuf en Maurienne charge chaque jour de nombreux camions.

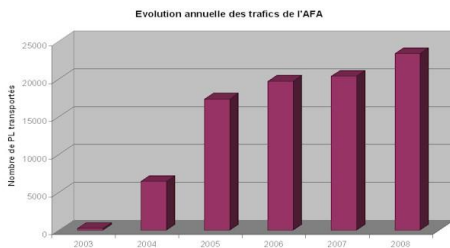
Les gouvernements français et italiens ont engagé la procédure d'appel d'offre pour la nouvelle phase de développement de l'autoroute ferroviaire alpine (AFA), qui verra la création d'une nouvelle plate-forme de chargement des camions ou des remorques sur le rail pour franchir les Alpes, en complémentarité avec celle d'Aiton-Bourgneuf, et une augmentation des fréquences rendue possible par l'achèvement des travaux de mise au gabarit GB1 du tunnel historique du Mont-Cenis.

Ce gabarit prévu pour les trains de fret de grande dimension (4,18 m de haut et 2,66 m de large) est à l'origine de l'axe ferroviaire Dijon-Modane-Turin. Le chantier du tunnel du Mont-Cenis est actuellement dans sa deuxième étape puisqu'après 29 mois de travaux, la première voie a été entièrement remise à niveau, incluant un renforcement sur 4 km avant les

travaux d'abaissement. Ces travaux rendent possible le passage à hauteur de 4,18 m.

Le coût de la seule partie française, supporté par l'établissement public RFF, représente 108 millions d'euros. L'objectif de mise en service est le premier trimestre 2011, avec une montée en puissance prévue en 2013. Le futur service devrait accueillir à terme 10 aller-retours par jour, et permettre le transport de 100 000 poids lourds par an.

### L'AFA, des chiffres au développement durable



L'Autoroute ferroviaire alpine Aiton-Bourgneuf – Orbassano connaît depuis sa création une croissance régulière, avec des taux de remplissage atteignant les 80%. En 2009, elle effectuait en sept mois un total de 13 146 transports, avec un pic de 2389 de chargement en juillet. En juillet 2009, le cap des 100 000 poids lourds transportés depuis le lancement a été franchi.

RFF est en outre signataire de la Charte de développement durable des établissements publics et entreprises publiques. Les déchets du chantier du tunnel sont revalorisés. 7500 traverses de bois ont été traitées par une entreprise spécialisée, 8700 m<sup>3</sup> de ballast ont été recyclés, les remblais et roches ont été réutilisés pour des opérations de voirie et d'endiguement de l'Arc ■

## NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

C'est grâce à votre soutien que nous pouvons mener notre action avec encore plus d'efficacité, grâce à votre contribution à l'association Savoie d'Aujourd'hui. Nous vous remercions par avance pour votre cotisation au titre de l'année 2008 ou de votre don, quelque soit son montant. C'est ce qui nous permet d'améliorer notre implantation locale, d'éditionner journaux et lettres d'information.

L'association Savoie d'Aujourd'hui est officiellement reconnue par la commission nationale des comptes de campagne et de la vie politique comme un groupement politique. L'adhésion à l'association Savoie d'Aujourd'hui ouvre la possibilité d'une réduction d'impôt de 66% de la cotisation ou du don. Un reçu vous sera adressé, assurant l'anonymat par rapport au bénéficiaire du don, évitant ainsi toute connaissance du groupement aidé par les services fiscaux. Seule l'adhésion des particuliers est autorisée, les entreprises ou associations ne peuvent pas cotiser.

### Bulletin d'adhésion ou d'abonnement

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Adhère à l'association Savoie d'Aujourd'hui (35 euros)       effectue un don de .....F

Abonnement simple : 5 euros (chèque à l'ordre de Savoie d'Aujourd'hui)

Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Association de Financement de Savoie d'Aujourd'hui

A retourner à : **Savoie d'Aujourd'hui**, 16, place de la Sous-Préfecture - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

## *Subvention européenne pour la Savoie*

Le comité régional de programmation des crédits de l'Union européenne au titre de la politique de cohésion, au sein duquel Michel Bouvard, vice-président du Conseil général, représente le département de la Savoie, vient de décider l'attribution de 3 subventions au département :

Deux subventions sont accordées en faveur du conservatoire départemental du patrimoine naturel, au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional), de respectivement **86 960 euros et 48 922 euros** pour la réalisation des corridors écologiques Bauges-Chartreuse d'une part et Chartreuse-Belledonne d'autre part.

La troisième est attribuée en faveur de la Communauté de communes du Gelon et du Coisin que préside Claude Charpin, dossier en faveur duquel est intervenu le conseiller général Alexandre Dalla Mutta, pour la création d'un centre multi-accueil pour la garde régulière de la petite enfance, de **222 987 euros** au titre du FEDER, prenant en compte les besoins liés au renouveau démographique de ce canton ■

### *Subvention du ministère de la Santé et des Sports pour le Biollay*

Sous l'impulsion de Michel Bouvard, député de la Savoie, président de la caisse des Dépôts et Consignations, le ministère de la Santé et des Sports vient d'attribuer, par l'intermédiaire du Centre national pour le développement du sport (CNDS), une subvention de **160 000 euros** pour la rénovation du stade du Biollay de Chambéry ■

### *L'Etat assurera le fonctionnement de l'EHPAD de la Chambre*

Suite aux démarches engagées par Michel Bouvard, député vice-président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, le secrétariat d'Etat chargé des aînés vient de lui notifier son accord pour un financement sur la réserve ministérielle des places manquantes, permettant de procéder enfin et dès cette année aux travaux d'extension de l'EHPAD de la Chambre, attendus depuis 2008 : la capacité de l'établissement sera accrue de 14 places, la portant ainsi à 79 places ■

## *Jean Marc Léoutre, nouveau conseiller général du Canton de la Ravoire*



Jean-Marc Léoutre (DVD) est le nouveau conseiller général du canton de la Ravoire. Il l'emporte au second tour avec 50,96% des voix, contre 49,05% à Robert Gardette (PS). Le taux d'abstention pour ce second tour s'est élevé à 68,70%.

Jean-Marc Léoutre, qui succède à Patrick Mignola, démissionnaire, a 61 ans, est marié et père de deux enfants. Il exerce la profession de directeur d'établissement hospitalier. Maire de Saint-Jeoire-Prieuré depuis 1989 (conseiller municipal dès 1983), il est également vice-président en charge des finances de Chambéry Métropole et président du SDIS de Savoie. Sa suppléante est Pascale Bertoli, Conseillère Municipale de La Ravoire, 50 ans, mariée et mère de trois enfants.

Michel Bouvard se réjouit d'une mobilisation qui a permis à la droite et au centre de conserver un canton acquis depuis 1973, ainsi que de renforcer la majorité départementale de l'Union pour la Savoie. Ce canton comprend 21 167 habitants et les communes de Barberaz, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré ■